

SAINT-SIMON

Madame Anne-Marie WALTER, son épouse,
Olivier et Sylvie WALTER,
Sylvie et Jean-Pierre LECOQ, ses enfants,
Virginie et Christophe, Thomas et Hélène, Romain et Camille,
ses petits-enfants,
Madame Marguerite DELANCHY, sa belle-mère,
Alain et Marcelline HUGOT, son cousin, sa cousine et leurs enfants,
toute la famille,
ses nombreux amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Louis WALTER

Ancien Combattant d'Algérie

survenu le jeudi 10 février 2022 dans sa 83^{ème} année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 février 2022 à 14 h 30 en l'église de Saint-Simon suivie de l'inhumation au cimetière de la paroisse.

Monsieur Jean-Louis WALTER repose au funérarium Bourse - Grenier à Ham.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles.

Pompes Funèbres Bourse-Grenier 80400 Ham
☎ 03.23.81.02.52

VENDEUIL

Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa sœur,
Les familles DEGRANDE, BOSTYN,
Monsieur BOUTILLON, son docteur
Et l'équipe soignante,
Ainsi que toute la famille et ses amis,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Paula DEGRANDE

Née BOSTYN

survenu le 10 février 2022, à Saint-Quentin, à l'âge de 98 ans.

Le service religieux sera célébré le mardi 15 février 2022, à 10 h 30, en l'église de Vendeuil.

La bénédiction du corps ainsi qu'un registre à signatures tiendront lieu de condoléances.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vendeuil.

Pas de plaques, que des fleurs naturelles, s'il vous plaît.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres ANDRE
10, place du marché 02700 FARGNIERS ☎ 03.23.57.98.88

MESSE, ANNIVERSAIRE, PENSÉE



SAINT-QUENTIN

Il y a cinq ans,

Madame Yolande BERNE

née MARIÉ

Partait rejoindre les étoiles, laissant son époux, Nathalie, Jessica et Audrey, ses filles, ses petits-enfants, ses arrière-petites-filles, ainsi que toute sa famille et ses amis, dans le plus grand des chagrins. Depuis un vide et une peine immense ne nous quittent pas. On t'aime.

1525012300

REMERCIEMENTS

MONTIGNY-EN-ARROUAISE (02)

Géraldine CZAPURA-DE HORDE, son épouse
Marianne et Eloi DESFONTAINE-CZAPURA,
Patrick et Béatrice CZAPURA-BEGUE,
Eric et Patricia CZAPURA-LASNE,
ses enfants
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Pierre CZAPURA

prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, celles qui se sont associées à leur deuil par un envoi de fleurs, de trouver ici avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde reconnaissance.

Pompes Funèbres KREB
1, rue Olivier-Deguisse - 02110 BOHAIN-EN-VERMANDOIS
☎ 03.23.07.08.88 - 06.07.23.68.68

SAINT-QUENTIN

Matthieu et Emile HAMON, ses enfants
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Lucien HAMON

**Chauffeur de camion poubelle
et gardien de salles de sport en retraite**

survenu à l'âge de 70 ans.

Un hommage lui sera rendu le jeudi 17 février 2022, à 10 heures, au crématorium d'Holnon. L'urne sera inhumée le même jour à 14 h 30, au cimetière Sud de Saint-Quentin.

PFG - 02100 Saint-Quentin ☎ 03.23.62.35.27

VENDELLES

Laurent et Céline PASQUIER,
Vanessa et Christophe COLLART,
ses enfants
Simon, Louise, Benjamin, Cyrian, ses petits-enfants
Ainsi que toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Micheline PASQUIER

née COLIN

survenu à Saint-Quentin, le samedi 5 février 2022, dans sa 72^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 14 février 2022, à 14 h 30, en l'église de Vermand.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Vendelles, dans le caveau de famille.

Madame Micheline PASQUIER, repose à la chambre funéraire de Richet-Massin, au 1, rampe Saint-Prix à Saint-Quentin.

Une pensée pour

son époux Patrick est demandée.

Pompes Funèbres RICHET-MASSIN
Quai du Vieux Port - 02100 Saint-Quentin
☎ 03.23.68.08.27

ESSIGNY-LE-GRAND

Monsieur Raymond DÉMOULIN, son ami
Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Toute la famille,

profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Georgette DENIZET

née SAUVET

prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, celles qui se sont associées à leurs deuils par leur envoi de fleurs et plaques, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres Associés VIGNON
12 PLACE CARNOT - 02100 ST QUENTIN
☎ 03.23.08.64.44

ORIGNY-SAINTE-BENOITE

Ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Son arrière-arrière-petit-fils,
Toute la famille,

profondément touchés par les très nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Madame Marcelle SARRAZIN

prient toutes les personnes ayant assisté aux obsèques ou qui, empêchées, leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances, en particulier le personnel du service Les Lilas de la Résidence Saint-Laurent, celles qui se sont associées à leur deuil par un envoi de fleurs, de trouver ici, avec leurs remerciements émus, l'expression de leur profonde gratitude.

Pompes Funèbres FLOQUET
22, rue Condorcet - 02240 RIBEMONT
☎ 03.23.63.72.79 - Hab 2012-02-129

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Avis administratifs

ACRI

Les adhérents de ACRI, Association de Comptabilité et de Gestion des régions françaises des professions indépendantes et libérales, Pôle Jules Verne 13 rue de l'Île Mystérieuse 80440 BOVES (Association de gestion agréée par l'Administration fiscale le 16 février 1995) sont convoqués au siège de l'association Grande Salle - Rez-de-Chaussée :

- en Assemblée Générale ordinaire, le 25 février 2022 à 10 heures A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : - Comptes annuels, rapport du contrôleur aux Comptes, Rapport moral.

Les documents comptables sont consultables au siège de l'Association.

1525053900

Enquêtes publiques

Avis d'Enquête Publique

sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BARENTON-BUGNY

Par arrêté n°2021-69 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jacques DENISSEL domicilié à MESNIL-SAINT-LAURENT (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'AMIENS comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdela-serre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

● Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;

● Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdela-serre.fr, en mentionnant en objet " Enquête publique relative la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny " ;

● Via un registre numérique à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur recevra :

- Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 15 h 30 à 18 h 30 ;

- Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, à Crécy/Serre, de 9 heures à 12 heures.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La Présidente
Mme Carole RIBEIRO

1524070000

Retrouvez l'ensemble de nos
avis de décès sur notre site

libramemoria.com

Libra
MEMORIA

Aisne
nouvelle

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques et concertations

Avis d'Enquête Publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barenton-Bugny

Par arrêté n°2021-69 en date du 31/12/2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny.

A cet effet, Monsieur Jacques DENISSEL domicilié à Mesnil-Saint-Laurent (02720) a été désigné par le Tribunal administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre et en mairie de Barenton-Bugny pendant la durée de l'enquête, du 11/02/2022 au 26/02/2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. L'enquête publique sera close le 26/02/2022 à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, en mairie de Barenton-Bugny et sur le site internet : www.paysdelaserre.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser :

- Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre ;

- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : plu@paysdelaserre.fr, en mentionnant en objet « Enquête publique relative la modification du PLU de la commune de Barenton-Bugny » ;

- Via un registre numérique à l'adresse suivante : (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le commissaire enquêteur recevra :

- Le 11/02/2022, en mairie de Barenton-Bugny, rue du Tille, de 15h30 à 18h30 ;
- Le 26/02/2022, au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers, à Crécy/Serre, de 9h à 12h.

Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Barenton-Bugny et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Au terme de l'enquête publique, le projet modification du PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

L'autorité compétente en charge de la modification du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de communes du Pays de la Serre.

La Présidente
Mme Carole RIBEIRO

1524067200

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis de construire et d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de production de produits alimentaires sur la commune de Saint-Quentin, présentée par la société CITE MARINE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral n°IC/2022/008, une enquête publique qui sera ouverte du 11 février 2022 au 12 mars 2022 inclus, dans la commune de Saint-Quentin sur la demande présentée par la société CITE MARINE dont le siège social est situé ZI du Porzo - 56700 Kervignac en vue d'obtenir le permis de construire et l'autorisation environnementale d'exploiter une usine de transformation de poissons et de produits végétaux sur le territoire de la commune de Saint-Quentin.

Ce projet est composé de la construction et de l'exploitation d'une nouvelle unité de fabrication de produits de la mer de type poissons cuisinés, et produits végétaux. L'activité nécessite une production de froid adaptée qui classe le futur site en autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le futur site se situera sur les parcelles cadastrales n° ZP 62, ZR 217, 220, 221, 226, 227. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, à la Mairie de Saint-Quentin aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la Mairie de Saint-Quentin. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête. Le dossier complet relatif à l'enquête publique est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cedex, sur rendez-vous. Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie

électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique - Observations - Société CITE MARINE - Saint-Quentin ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur. Des informations peuvent être également demandées auprès de la société CITE MARINE, dont le siège social est situé ZI du Porzo - 56700 Kervignac ou à la Direction départementale des territoires.

Monsieur Serge VERON, officier supérieur, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

- Vendredi 11 février 2022 - 9H00-12H00 - Mairie de Saint-Quentin
- Lundi 14 février 2022 - 15H00 - 18H00 - Mairie de Saint-Quentin
- Samedi 26 février 2022 - 9H30 - 12H30 - Mairie de Saint-Quentin
- Mercredi 2 mars 2022 - 15H00 - 18H00 - Mairie de Saint-Quentin
- Samedi 12 mars 2022 - 9H00 - 12H00 - Mairie de Saint-Quentin

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 Laon Cedex), à la Mairie de Saint-Quentin et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
La Cheffe de pôle,
Jenny POIRETTE

1524626300



Leader régional en
Froid - Climatisation - Chauffage industriel
recrute, en CDI, pour son développement

TECHNICIEN BE CHIFFREUR CVC h/f
De formation Bac+2 avec 5 ans d'expérience

2 DÉPANNEURS FRIGORISTES CONFIRMÉS h/f
De formation Bac+2 avec 5 ans d'expérience

2 TUYAUTEURS SOUDEURS DE CHANTIER INOX h/f
Vous avez 7 ans d'expérience

TECHNICIEN POUR LES MISES EN SERVICE h/f
(Froid / Clim / Chaud)
Niveau Bac avec 5 ans d'expérience

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE SAV h/f
Niveau Bac avec 5 ans d'expérience

Merci de transmettre votre CV + lettre manuscrite à :
Thierry COMPAS (PDG) : direction@forgel.fr



Envie d'évoluer dans une entreprise de renom existant depuis 1966 recrute pour le service étude de Reims

MÉTREUR - CHARGÉ D'AFFAIRES H/F

Avec expérience du bâtiment (second œuvre si possible)
Poste en CDI évolutif. Salaire selon compétences.

Merci d'adresser votre LM + CV par mail :
bartolini.roberto@marzinpro.fr



02000 LAON 03.23.23.08.08
Plomberie - Chauffage - Sanitaire
Energies renouvelables

1 CHEF D'ÉQUIPE PLOMBERIE CHAUFFAGE H/F
ET
1 PLOMBIER CHAUFFAGISTE H/F

Votre mission :

- installation d'éléments de chauffage, plomberie, ventilation, etc.

Vous travaillerez en équipe sur les chantiers.

Vous justifiez d'une expérience significative dans la fonction.

Ces postes sont en CDI. Permis B exigé.

Salaire motivant avec avantages.

Merci d'adresser votre lettre de motivation + CV à :
SAS LOCHERON - 2 rue Condillac - 02000 LAON
ou par mail : jerome.locheron@locheron.fr
ou vous pouvez prendre contact au : 03.23.23.08.08

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulegales.fr recense
tous les jours, toutes les
créations d'entreprises en
France.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale

Vous cherchez
un **EMPLOI ?**

CONSULTER
gratuitement sur
www.leschasseursdemploi.com
toutes les offres
de la région

Rendez-vous
les **MARDIS** et **SAMEDIS**
dans votre journal

L'union